

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION N° 040-2026D**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-François BASELGA, Maire.

**PRESENTS:** Jean-François BASELGA, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Lydia FABRE, André CROZES, Danielle BLANC, Vincent ARNOLD, Emmanuelle BONNES, Jean-Léon TERKI.

**POUVOIR:** Gabrielle CASSE à Lydie JALBAUD.

**ABSENT(S):** Norbert TALAZAC.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : **11**

Présents : **10**

Pouvoirs : **1**

Votants : **11**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Emmanuelle BONNES.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE :** 13/04/2026

**VOTE :**

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE AB 83 AU PROFIT DE MONSIEUR NORBERT TALAZAC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Norbert TALAZAC, exploitant agricole sur la commune de Montauban de Luchon dispose d'une convention de mise à disposition pour la parcelle AB 83. Lors du conseil municipal du 7 avril 2025, il avait été proposé de signer ladite convention pour une durée d'un an avec reconduction expresse et à titre gracieux.

La convention arrivant donc à son terme, il convient de délibérer sur la reconduction de la convention et sur les règles de mise à disposition, à savoir la durée et le montant.

Monsieur propose de reconduire la convention pour une durée de 6 ans et avec les mêmes conditions tarifaires, à savoir à titre gracieux.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention relative à la mise à disposition de la parcelle AB 83 à Monsieur Norbert TALAZAC,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur Norbert TALAZAC.

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jean-François BASELGA

Télétransmis en Préfecture le 21/04/2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 21/04/2026

Notifié à l'intéressé le 21/04/2026



**Mairie de Montauban de Luchon**  
4 rue Cargue – 31110 MONTAUBAN DE LUCHON – Téléphone 05 61 79 04 39  
SIRET 21310360900011 – Code APE 8411Z

---

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

### **ENTRE**

**La commune de Montauban-de-Luchon** représentée par son Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune,

### **ET**

**Monsieur Norbert TALAZAC**, exploitant agricole,

### **PRÉAMBULE :**

La présente convention a pour objectif de préciser les principales dispositions de mise à disposition de la parcelle AB 83.

En signant le contrat, Monsieur Norbert TALAZAC est réputé se soumettre sans réserve aux clauses de ce document.

Il sera en possession d'un exemplaire de cette convention et s'engage à la respecter.

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La commune de Montauban-de-Luchon met à disposition de Monsieur Norbert TALAZAC la parcelle AB 83 située La Prado, d'une surface de 2 127 m<sup>2</sup>.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

### **ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de six ans par reconduction expresse et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

La convention est faite à titre précaire et est révoquée à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN**

---

Ouverture du secrétariat de la mairie :  
lundi 8 h – 12 h / mardi 14 h – 17 h / jeudi 8 h – 12 h / vendredi 14 h – 18 h  
[accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr](mailto:accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr) – [www.mairie-montauban-de-luchon.fr](http://www.mairie-montauban-de-luchon.fr)



**Mairie de Montauban de Luchon**

4 rue Cargue – 31110 MONTAUBAN DE LUCHON – Téléphone 05 61 79 04 39

SIRET 21310360900011 – Code APE 8411Z

---

Le terrain est mis à disposition de Monsieur Norbert TALAZAC par la Commune de Montauban de Luchon pour permettre de faire paître ses moutons.

Monsieur Norbert TALAZAC s'engage à utiliser le terrain dans les strictes limites de son activité agricole.

En contrepartie de la mise à disposition du terrain par la Commune de Montauban de Luchon, Monsieur Norbert TALAZAC s'engage à entretenir correctement le terrain afin de le conserver propre à son usage.

**ARTICLE 4 : ASSURANCES**

Monsieur Norbert TALAZAC est seul responsable au titre d'un quelconque dommage subi au sein du terrain ; Monsieur Norbert TALAZAC déclare pour cela avoir souscrit une assurance de responsabilité civile.

La Commune de Montauban de Luchon ne supporte aucune responsabilité quelconque.

**ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES**

La présente convention est conclue intuitu personae ; Monsieur Norbert TALAZAC reconnaît qu'il lui est interdit de mettre à disposition le terrain au profit d'un tiers quel qu'il soit, quelles que soient les conditions de mise à disposition.

La Commune de Montauban de Luchon ne supporte aucune responsabilité quelconque.

**ARTICLE 6 : LITIGES**

Tout litige à la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montauban de Luchon le .././2026

Pour la Commune,  
Jean-François BASELGA

Norbert TALAZAC

---

Ouverture du secrétariat de la mairie :

lundi 8 h – 12 h / mardi 14 h – 17 h / jeudi 8 h – 12 h / vendredi 14 h – 18 h

[accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr](mailto:accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr) – [www.mairie-montauban-de-luchon.fr](http://www.mairie-montauban-de-luchon.fr)